

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**  
**DES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ 2AL32**

Société à responsabilité limitée (SARL)

Dénomination sociale : 2AL32

Siège social : 38 boulevard de la Libération – 32100 CONDOM

Capital social : 300,00 euros

RCS AUCH n° SIRET 94866506200014

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 16 JANVIER, à 9 heures, les associés de la société 2AL32 se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social.

Associés présents :

- Monsieur Djalil AHMADI, associé
- Monsieur Julien LEPLAT, associé

Associé absent :

Monsieur Nasir AHMADI, a été convoqué à plusieurs reprises.

Les associés présents déclarent détenir ensemble la majorité requise pour délibérer valablement, conformément aux dispositions légales et statutaires.

L'assemblée est présidée par Monsieur Djalil AHMADI.

**ORDRE DU JOUR**

1. Cessation des fonctions du gérant en fonction
2. Nomination d'un nouveau gérant
3. Pouvoirs pour formalités

## **RESOLUTIONS**

### **1. Cessation des fonctions du gérant**

L'assemblée décide de mettre fin aux fonctions de Monsieur Nasir AHMADI, en qualité de gérant de la société, à compter de ce jour.

La résolution est votée à l'unanimité des membres présents.

### **2. Nomination d'un nouveau gérant**

L'assemblée décide de nommer en qualité de gérant de la société :

Monsieur Ezatullah MORADI, né le 21/03/1990 à Baghlan, de nationale afghane, domicilié au 19 rue Lavoisier à Saint Paul Les Dax (40990),

Pour une durée indéterminée, à compter de ce jour.

Le nouveau gérant accepte expressément ses fonctions et déclare ne faire l'objet d'aucune interdiction de gérer.

La résolution est votée à l'unanimité des membres présents.

### **3. Pouvoirs**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de dépôt, de publicité et d'inscription modificative auprès du greffe compétent.

La résolution est votée à l'unanimité des membres présents.

### **Clôture de séance**

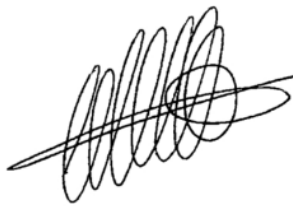
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Condom, le 16 janvier 2026

Djalil AHMADI



Julien LEPLAT



Ezatullah MORADI

